

DEPARTEMENT DE LA DROME**COMMUNE D'ALLAN****CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 04 juillet 2023

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 11 Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la Convocation : 29/06/2023

Date d'affichage : 29/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : GAUTHIER Laurent- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Christophe GRANGER - Alexandra CHABANIS- Daniel PEYROL

Excusés : Jean- Michel GAMORE (pouvoir donné à Christophe GRANGER)- Céline POIRRIER (pouvoir à Aurélie SYLVESTRE) - Joël MALIGNIER (pouvoir à Laurent GAUTHIER) – Jean-Luc MONTAGNER (pouvoir à Nathalie MARECHAL) – Mylène DELORME- Jean GRANGER- - Véronique AUGIZEAU

Christophe GRANGER a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2023-058 Validation de la proposition des nouveaux horaires de l'école pour la rentrée prochaine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de la direction académique de procéder à l'ouverture d'une huitième classe à l'école publique à partir de la rentrée de septembre 2023, afin de maintenir des effectifs cibles et raisonnables dans les classes de GS, CP et CE1. La fréquentation du restaurant scolaire est donc elle aussi impactée.

Afin de permettre l'utilisation du restaurant dans des conditions de sécurité et de confort pour les élèves et en concertation avec le Directeur monsieur MARACHIAN et les parents d'élèves et avec l'avis favorable du Conseil d'école, il est proposé de modifier les horaires de l'Ecole comme suit :

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI : 8h30-11h45 et 13h45 -16h30

Au lieu de

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI : 8h30-12h00 et 13h45-16h15.

Cet ajustement de 15 minutes ne remet pas en cause l'horaire légal d'enseignement de 24h par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE la modification des horaires de l'école tels que présentés.

Yves COURBIS,

Maire

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0



Christophe GRANGER

Secrétaire de séance